

LE DISPOSITIF COLLECTE-TRI-RECYCLAGE, UN CHOIX RESPONSABLE

REVIPAC, partenaire légitime ?
De par son origine tout d'abord. REVIPAC a été créé en 1993 par les organisations professionnelles de la filière emballage papier-carton et a co-fondé Eco-Emballages. C'est un engagement fort et pérenne de l'industrie papetière, soucieuse d'assurer sa part de responsabilité dans la fin de vie des emballages papier-carton.

De par sa spécialisation, REVIPAC a été créé de surcroît pour assurer la reprise et le recyclage des emballages papier-carton ménagers usagés. Davantage qu'un métier, une prise de responsabilité !

De par son engagement à garantir la reprise et le recyclage des emballages ménagers papier-carton usagés, par son choix d'appliquer le principe de recyclage de proximité, le nouveau dispositif est au service du développement des territoires.

Toutes les collectivités territoriales sont concernées !
Pour atteindre 75% de recyclage en 2012, tous les citoyens doivent pouvoir trier. L'effort du "citoyen-trieur", le financement du dispositif contribuent aussi à la vitalité de l'économie et du développement local.
Le dispositif collecte-tri-recyclage doit être un véritable service universel. C'est le sens de l'engagement de REVIPAC.

La Garantie de Reprise et de Recyclage s'applique, en effet, à chaque collectivité territoriale signataire d'un contrat avec les organismes agréés et ayant fait appel à la Garantie de Reprise et de Recyclage, cela quelle que soit la taille, la situation géographique de la collectivité, dans des conditions techniques et financières identiques, clairement définies au préalable.

Cet engagement est irrévocable. Quelles que soient les conditions économiques, la mise en

œuvre de la garantie est acquise aux collectivités qui la demandent. Le choix de REVIPAC est celui du dispositif collecte-tri-recyclage au service du développement d'une société de recyclage créatrice de valeurs sur les territoires.

Fondé depuis ses origines sur la mutualisation et la solidarité des professionnels de la filière emballage papier-carton, REVIPAC a démontré au fil des années son rôle essentiel pour la sécurité et la pérennité des dispositifs mis en place.

Nos valeurs

- > RESPONSABILITÉ > TRANSPARENCE
- > TRAÇABILITÉ > SOLIDARITÉ
- > PÉRENNITÉ > PROXIMITÉ > ÉQUITÉ

NOUVEL AGRÉMENT BARÈME E (2011 - 2016)

Nouveaux standards / Nouvelles conditions financières Revipac

Nouveaux standards
Revipac garantit la reprise et le recyclage de deux standards* définis par le cahier des charges d'agrément, (arrêté du 21 Décembre 2010, JO 28/12/2010) qui contient :

Standard 1
Papier-carton non complexé issu de la collecte séparée et/ou de la déchèterie. Déchets d'emballages ménagers papier-carton non complexé, mis en balles, contenant 12% d'humidité, triés le cas échéant en deux flux, présentant dans le cas du premier flux une teneur en emballages papier-carton non complexé de 95%, et présentant dans le cas d'un second flux supplémentaire éventuel, une teneur en carton ondulé de 95%.

Standard 2
Papier-carton complexé issu de la collecte séparée. Déchets d'emballages ménagers en papier-carton complexe, mis en balles, présentant une teneur en emballages ménagers en papier-carton complexé de 95%, et contenant 12% d'humidité.
*Il existe un standard optionnel dont Revipac n'assure pas la reprise

Nouvelles conditions financières Revipac
Le prix de reprise s'entend pour des produits

conformes aux PTM**, conditionnés en balles standards de 601 à 1200kg, au départ des centres de tris. La tonne s'entend à 12% d'humidité maximum.
**Les PTM précisant les produits des standards sans apporter de contraintes supplémentaires.

Standard 1
(Un flux 5.02A ou deux flux 5.02A et 1.05A)
- Assimilé 5.02 (5.02A) : 95% d'une valeur de référence européenne du prix départ de la sorte 1.04 (norme EN643).
Cette valeur de référence européenne est établie sur la base de la moyenne pondérée du prix de départ de la sorte 1.04 constatée en France (mercuriale Euwid et relevé de prix Revipap), et en Allemagne (mercuriales PPI et Euwid).

- Assimilé 1.05 (1.05A), (cas de l'existence d'un second flux) : 100% d'une valeur de référence européenne du prix départ de la sorte 1.05 (norme EN643).
Cette valeur de référence européenne est établie sur la base de la moyenne pondérée du prix de départ de la sorte 1.05 constatée en France (mercuriale PPI et relevé de prix Revipap), et au Royaume uni (mercuriales PPI et Euwid).

N.B : Par dérogation, des produits conditionnés en balles « moyennes » de 400 à 600kg sont acceptés avec une déduction de 6€/tonne pour tenir compte des surcoûts

liés au stockage et à la manutention dans l'usine.

Le montant du versement est établi sur la base des prix de reprise tels que calculés ci-dessus et du poids accepté du produit par les repreneurs ; **le poids accepté est celui après réfaction éventuelle pour correction d'humidité lorsque celle-ci est supérieure à 12%.**
Ce prix de reprise ne pourra pas être inférieur à 25€/tonne (prix de reprise minimum garanti).

Standard 2
- Assimilé 5.03 (5.03A) : le prix de reprise est fixé à 0€/tonne au départ des centres de tri***. Ce prix pourra faire l'objet d'un ré-examen au terme d'une période de 3 années en fonction de l'évolution des conditions de reprise de cette catégorie.

NB : Par dérogation, l'enlèvement des balles « moyennes » s'effectuera à 0€/tonne au départ.
***Le poids accepté est celui après réfaction éventuelle pour correction d'humidité lorsque celle-ci est supérieure à 12%.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout complément d'informations.

Des informations complètes vous seront adressées très prochainement.

Pour en savoir plus...
Retrouvez et téléchargez tous les documents de référence sur notre extranet www.revipac.com.
Identifiant : CT - Mot de passe : Rec_ct_10

Publication : REVIPAC - 23-25 rue d'Aumale - 75009 Paris
Tél. : 01 45 79 88 99 - Fax : 01 45 79 39 33
Email : revipac@wanadoo.fr
Conception : AdGENCY - Rédaction : AdGENCY
Crédit Photos : Michel Algret

ACTIONS RÉGIONALES

COMPTE-RENDU DE LA VISITE OTOR

n°13 - Mai 2011

ÉDITO



Le processus d'agrément est arrivé à son terme, après une intense période de travail de l'ensemble des parties prenantes qui ont élaboré un nouveau cahier des charges, participé à la préparation des agréments des deux sociétés agréées. Les divers éléments techniques se mettent en place, le nouvel agrément entre en application.

REVIPAC qui représente la filière Emballage Papier Carton a apporté sa contribution à ces travaux et nous sommes heureux de constater que le cahier des charges et naturellement l'agrément, ont intégré notre préoccupation traditionnelle, la contribution du système au développement local.

En effet, le dispositif de REP doit, dans toute la mesure du possible, contribuer au développement économique et industriel des territoires. Il donnera alors tout son sens au geste citoyen du trieur, tout en lui permettant de mesurer la réalité et la portée de celui-ci.

Naturellement, REVIPAC continuera à s'engager à la fois à la réussite du dispositif, car c'est l'intérêt général et l'intérêt de la planète qu'il réussisse et que 75% des emballages soient recyclés, et au recyclage de proximité, donnant ainsi la visibilité du dispositif aux citoyens et assurant le juste retour de leurs efforts.

Nous avons su adapter nos engagements pour intégrer les enseignements du passé et modifier en conséquence notre proposition de reprise et de recyclage, comme vous pouvez le découvrir dans ce numéro.

Fidèle à sa conception du dispositif, REVIPAC qui s'est engagé clairement dès l'origine pour permettre l'accès, de chaque citoyen et de toutes les collectivités, à la collecte et au tri, en facilitant le « geste de tri » et en garantissant la reprise et le recyclage effectif des produits collectés et triés, est bien résolu à poursuivre dans cette voie.

Max Lamiot
Président de REVIPAC

SOMMAIRE

Édito de Max Lamiot, Président de REVIPAC 1
Enjeux de société 1
Visite de la papeterie Otor Picardie 2
L'exposition REVIPAC 2
Entretien avec M. Picard, Directeur Général 3
Le dispositif collecte-tri-recyclage, un choix responsable 4
Nouvel agrément barème E 4
En savoir plus 4

ENJEUX DE SOCIÉTÉ

Le choix du recyclage de proximité au service du développement local.

Dès l'origine, la filière emballage papier-carton, représentée par Revipac, s'est engagée dans la réussite du dispositif afin d'atteindre le taux de 75% de recyclage défini par le Grenelle de l'environnement. Elle a fait du recyclage de proximité une priorité, assurant ainsi la visibilité de ce dispositif aux citoyens et permettant le juste retour de leurs efforts.

Donner du sens au geste de tri.
591 millions de français sont desservis par le dispositif de collecte Eco-Emballages et Adelphe. Il est donc important d'inciter et de motiver les citoyens à mieux trier. En recyclant au niveau local, Revipac joue un véritable rôle pédagogique en donnant de la visibilité à la chaîne, qui part du geste de tri au recyclage final, et permet de donner une seconde vie à la matière des emballages usagés.

Développer les emplois et activités locales.
Les débouchés et le développement du tissu industriel sont assurés par le dispositif conçu dans une logique de développement des territoires : approvisionnement des papetiers en matière à recycler, consolidation et développement de l'emploi, création maximale de valeur... La proximité permet également de réduire l'impact environnemental en optimisant les distances et en minimisant les transports. Par ce choix, Revipac cherche à assurer une contre-partie positive aux efforts des citoyens

et à leur contribution financière. Cela renforce le sentiment d'agir sur l'environnement et ce, au bénéfice de la communauté.

Une démarche solidaire.
Une offre transparente avec des prix publics et des conditions identiques garanties pour toutes les collectivités locales. La filière a également fait le choix d'adapter ses prescriptions techniques minimales afin d'améliorer les performances et assurer le recyclage d'un maximum d'emballages ménagers usagés collectés sélectivement. Ces efforts sont cohérents et reflètent **la démarche de Revipac : construire un partenariat avec les collectivités pour développer ensemble une véritable société de recyclage.**

Une vision d'avenir.
En construisant cette économie circulaire, l'ensemble de la filière emballage s'implique dans la réduction des impacts environnementaux, contribue à allonger la durée de vie de la matière et à transformer les déchets en ressources. La filière continue donc jour après jour à innover, à améliorer ses approches techniques et ses produits dans une démarche globale d'éco-conception. Le choix de Revipac s'inscrit pleinement dans la politique de développement durable confortée par le cahier des charges de l'agrément.



VISITE DE LA PAPETERIE OTOR EN PICARDIE

Le 05 mai dernier, Revipac organisait la visite de la papeterie-cartonnerie Otor Picardie située à Contoire-Hamel près d'Amiens. A l'ordre du jour : le processus de recyclage des emballages ménagers usagés. Découvrez le compte-rendu de cette journée riche en enseignements...

Otor Picardie est une filiale du Groupe DS Smith Plc

LE GROUPE DS SMITH PLC

- Chiffre d'affaires 2009/2010 : 2,4 milliards d'euros
- Nombre d'employés : 12 000 dans 16 pays

Le groupe DS Smith plc se positionne comme :

- le leader mondial des caisses outres,
- le leader européen des emballages retournables de transport en plastique,
- le leader anglais de la collecte de vieux papier, de la fabrication de papier recyclé et des emballages en carton ondulé,
- l'un des acteurs majeurs des emballages en carton ondulé européens.

Monsieur Picard, Directeur général de l'usine, nous a présenté le groupe et l'ensemble des activités du site Otor Picardie.

Créé en 1989, le Groupe Otor est racheté en septembre 2010 par le Groupe DS Smith Plc. Depuis le 1er juillet 2011, les activités carton ondulé en France du Groupe Otor et de la société française DS Smith Kayserberg sont rassemblées en une nouvelle

division. Cette nouvelle division a pris le nom «DS Smith Packaging France» et comprend 19 sites de production. Sa capacité en carton ondulé est de 600 000 tonnes / an, soit plus de 2 milliards d'emballages grâce au concours de près de 2 350 collaborateurs.

La force du groupe repose sur l'intégration des activités amont et aval nécessaires à la fabrication et à la vente d'emballages en carton ondulé. Ces activités sont rassemblées au sein de trois pôles distincts :

- Papiers recyclés pour ondulé,
- Emballages en carton ondulé,
- Machines de mise en volume d'emballages.

Ces différents métiers permettent la maîtrise complète de l'ensemble des produits dans leur environnement technologique et économique. L'intégration apporte une expertise à chaque niveau du process de fabrication et la réactivité nécessaire pour anticiper au mieux les besoins du marché.

Otor Picardie en quelques chiffres

Avec un chiffre d'affaires de 75 000 K€, l'usine produit près de 80 000 tonnes de papier recyclé léger pour ondulé, et autant de carton ondulé. 270 personnes travaillent sur le site qui regroupe papeterie et cartonnerie.

A partir de papiers et cartons usagés, la papeterie récupère les fibres de cellulose et fabrique des papiers écrus pour Cannelure et Test Liner (120g à 220g). Les produits finis, présentés sous forme de bobines, alimentent la cartonnerie adjacente et les différentes cartonneries du Groupe en France. La cartonnerie Otor



1. Papeterie Otor en Picardie - 2. Tobaggon - 3. Pulpeuse - 4. Machine à papier



5. Bobines - 6. Rouleaux d'impression - 7. Machine à carton

Picardie conçoit et fabrique des emballages découpés à la presse et des caisses américaines, à destination des groupes agroalimentaires (76%) et industriels (24%). C'est la phase de transformation.

Dans une réelle démarche environnementale, l'usine possède sa propre station d'épuration biologique pour le traitement de l'ensemble des rejets produits par l'usine (équivalent 35 000 habitants). Elle est certifiée Environnement ISO14001 et Qualité ISO9001 ; un troisième label portant sur la sécurité du site est en cours d'accréditation.

Le Pôle développement du groupe poursuit également sa politique de recherche et d'innovation axée sur l'allègement des papiers et des emballages, élément clé des demandes environnementales.

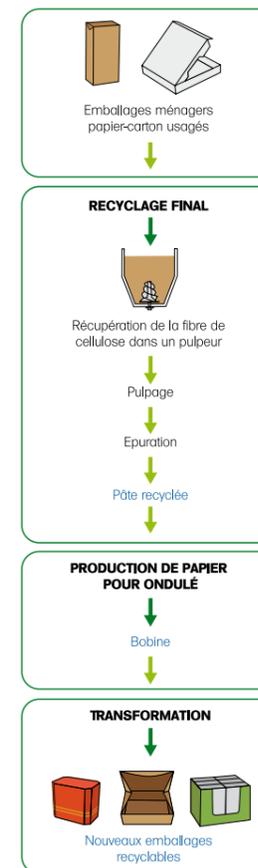
Acteur majeur d'une économie circulaire...

L'activité même de l'usine la place dans une démarche forte de développement durable et permet le fonctionnement d'une économie circulaire.

Le papier 100% recyclé est fabriqué à partir d'emballages papier-carton usagés provenant des territoires environnants, dont des emballages ménagers. Collecté localement, le déchet devient ressource et permet d'alimenter le site de Contoire-Hamel en matières premières pour la fabrication du papier. La région Nord-Picardie regroupant 80% de la production amidonnière nationale fournit également l'usine en produits amy-lacés, utilisés pour renforcer la solidité et la qualité du papier.

L'usine Otor Picardie, ainsi approvisionnée, contribue au maintien et au développement de l'emploi local. Elle prolonge la vie de la matière en fabricant de nouveaux emballages recyclables, qui vont être en grande partie utilisés par les industries agro-alimentaires locales... Emballages que les consommateurs pourront donc retrouver au quotidien dans leurs supermarchés... et injecter à nouveau dans la chaîne du tri !

Allongement de la durée de vie de la matière à Contoire-Hamel



L'EXPOSITION REVIPAC

Le recyclage : une ambition partagée, une réussite commune.

Tout au long de l'année et au fil des événements organisés dans toute la France, REVIPAC a présenté les principes et les enjeux du recyclage. Ainsi, à Otor Picardie comme ailleurs, les participants à la visite ont pu découvrir les principes de l'économie circulaire à travers les thèmes abordés par les 4 panneaux de l'exposition.

- Emballages et réutilisation de la matière (voir ci-contre)
- Processus de recyclage
- La chaîne de recyclage : les différentes étapes
- Les emballages ménagers et le recyclage

Cette exposition et les commentaires, faits lors de la présentation, permettent d'appréhender le recyclage de manière concrète et d'en saisir ainsi toutes les spécificités, tous les enjeux et tout le potentiel.



ENTRETIEN AVEC M. PICARD, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA PAPETERIE-CARTONNERIE OTOR PICARDIE

Présent pour accueillir les participants et présenter le groupe et l'activité du site Otor Picardie, M. Picard a eu l'amabilité de répondre à quelques questions. Nous l'en remercions.

Le mot proximité revient souvent dans votre discours, est-ce une valeur clé de l'entreprise ?

> Oui, absolument. Recycler localement ce qui est collecté et trié participe au développement économique du territoire et au mieux vivre des habitants. Cela met en évidence le rôle essentiel du geste tri puisqu'il est concrétisé par la production de nouveaux emballages recyclables, ici à Contoire-Hamel, et au sein de notre cartonnerie de Saint Just en Chaussée à proximité. C'est aussi une démarche qui crée des emplois, à plein temps sur nos sites aussi bien qu'en sous-traitance, notamment dans le domaine des transports, de l'entretien et de la production.

Votre engagement est fort auprès des collectivités territoriales, pouvez-vous nous donner quelques précisions ?

> En ce qui concerne la garantie de reprise option filière mise en place par REVIPAC, notre usine est engagée auprès de 30 collectivités. La taille des collectivités est variable, allant d'une centaine d'habitants pour la moins peuplée à plusieurs dizaines de milliers. L'ensemble des emballages papier-carton provenant de ces collectivités représente près de 15% de notre matière première et nous garantit un approvisionnement régulier !



M. Picard